

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 11

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Transfert de propriété du mobilier Gomez de l'ancien service des Ponts-et-Chaussées

L'ensemble du mobilier de style Art déco réalisé dans les années 1930 par Benjamin Gomez pour le service des Ponts-et-Chaussées est constitué d'une série d'objets de grande valeur patrimoniale, dont certains sont classés au titre des Monuments historiques depuis 2003. Ce mobilier appartient à l'Etat/Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, et fait l'objet d'une convention de dépôt avec la Ville depuis 2012, date de la libération des locaux des Allées Marines par la DDTM.

Le mobilier a été transféré depuis dans un dépôt du quai de Lesseps dans des conditions inadaptées de conservation et qui ne permettent pas de le mettre en valeur auprès du public.

La possibilité d'un transfert de propriété de la DDTM à la Ville est aujourd'hui évoquée, dans la perspective de mener à bien la restauration de ce mobilier, dont le coût est estimé à 12 355 € TTC. La Ville pourrait ainsi bénéficier d'une aide exceptionnelle de la DRAC Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 80 % de la dépense.

Conformément aux dispositions des articles L.125-1, R.125-2 et R.125-3 du code du patrimoine, le Préfet de Région dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur le projet de transfert, sur la base des éléments fournis par le propriétaire actuel et le futur acquéreur, transmis par la DRAC, pôle Conservation régionale des Monuments historiques.

La mise en œuvre de ce dispositif vise à garantir la pérennité de ces objets d'exception. Ainsi, l'ensemble du mobilier Gomez pourrait trouver sa place, après restauration, dans les locaux du DIDAM. Ces locaux, disposant déjà d'un espace muséographique, paraissent parfaitement adaptés, tant en ce qui concerne les conditions de conservation que la pertinence au niveau historique et patrimonial.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'accepter la proposition d'un transfert de propriété du mobilier Gomez de la DDTM à la Ville aux conditions définies ci-dessus, pour permettre l'instruction par la DRAC pôle Conservation régionale des Monuments historiques.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne